



EXTRAIT

Conseillers municipaux

-en exercice	29
-présents	17
-représentés	09
-excusée	01
-absents	02
-votants	26

Du registre des Délibérations

Du CONSEIL MUNICIPAL Commune de LABRUGUIÈRE (Tarn)

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le VINGT-NEUF SEPTEMBRE à VINGT heures le Conseil Municipal de la Commune de LABRUGUIERE dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur David CUCULLIERES.

PRÉSENTS : David CUCULLIERES, Maire, Vincent ROBERT, Pascale LABROUSSE, Didier PHILIPPOU, Bérengère JULIEN, Claude GUILHOT, Anne-Marie NEGRE, Jean-François SOLSONA, Antoine FAHY, Nathalie FABRE, Guillaume CHABAL, Fabienne MACHADO, Jean-Pierre CORNET, Pascal HUC, Xavier BOCCALON, Jérémie LEMOINE, Carole GAU.

REPRESENTES :

***Corinne VALLES
Claudine CAVAILLES
Jean-Paul GAUTRAND
Florence CARIN
Sébastien GALAUP
Christine DORI-ZIEGLER
Anne HOSATTE
Sophie DUBOIS
Christopher MAGALHAES***

***procuration à
procuration à
procuration à
procuration à
procuration à
procuration à
procuration à***

***David CUCULLIERES
Fabienne MACHADO
Didier PHILIPPOU
Bérengère JULIEN
Vincent ROBERT
Pascale LABROUSSE
Anne-Marie NEGRE
Jérémie LEMOINE
Carole GAU***

EXCUSÉE : Bénédicte CAILLE

ABSENTS : Stéphanie MALLET et Jean-François GARCIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CHABAL

**Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPOS)
d'alimentation en Eau Potable établi par le SMAEP du Pas
des Bêtes Année 2021**

Rapporteur : Monsieur Didier Philippou, Adjoint au Maire, délégué aux travaux et à l'urbanisme

Conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui imposent que la collectivité a notamment l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau,

Le service de distribution d'eau potable étant délégué au SMAEP du Pas des Bêtes, le Président de l'EPCI a établi un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable (RPQS).

Le rapport annuel reçu de l'EPCI en question a été adopté par le Comité Syndical du SMAEP du Pas des Bêtes le 12 juillet 2022,

Le RPQS est un document réglementaire qui doit permettre l'information du public sur la bonne gestion des services en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site www.services.eaufrance.fr.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, et vu l'avis favorable des Commissions « Affaires Générales et Finances » et « Urbanisme, Travaux, Environnement » du 20 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en Eau Potable établi par le SMAEP du Pas des Bêtes.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Ainsi délibéré à LABRUGUIERE, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme

LABRUGUIERE, le 29 septembre 2022

Le Maire,



David CUCULLIERES

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture le - 6 OCT. 2022 et de la publication le 10 OCT. 2022



A LABRUGUIERE, le - 6 OCT. 2022
Le Maire

David CUCULLIERES



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 13/07/2022 **SLO**
ID : 081-218101202-20220929-2022_09_29_134-DE
ID : 081-258100551-20220712-202209-DE

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du mardi 12 Juillet 2022

Date de convocation
30.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VALDURENQUE, sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
13.07.2022

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, RAYSSÉGUIER Christian.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s : Mme MADAULE Christiane (procuration à M. Francis MATHIEU), M. BOULOGNE Fabrice, GARRIGUES Jean-Pierre, M. MARCOU Philippe, M. PHILIPPOU Didier (procuration à M. CUCULLIÈRES David), M. VAUTE Alain (procuration à M. AZAM Bernard).

Présent(e)s : 10
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2022-009

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2021.

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son Article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'Article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 081-218101202-20220929-2022_09_29_134-DE

ID : 081-268100551-20220712-202209-DE

Un exemplaire de ce Rapport doit également être transmis aux
présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent Rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise
en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Après présentation de ce Rapport, l'assemblée délibérante :

- ✓ **ADOpte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable
- ✓ **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site
www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Après en avoir délibéré, à majorité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.



Le Président,

Vincent COLOM

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de
notification ou de publication ».

Le Président certifie que la délibération a été affichée le 13/07/2022.

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PAS DES BÊTES



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
D'Eau Potable du Pas des Bêtes

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Exercice 2021

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

I.	Caractérisation technique du service.....	3
A.	Présentation du territoire desservi.....	3
B.	Mode de gestion du service.....	4
C.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
D.	Nombre d'abonnés.....	4
E.	Eaux brutes.....	6
F.	Eaux traitées.....	6
1.1.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	6
1.1.2.	Production.....	6
1.1.3.	Achats d'eaux traitées.....	8
1.1.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
1.1.5.	Autres volumes.....	9
1.1.6.	Volumes consommés autorisés.....	9
G.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
II.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
H.	Modalités de tarification.....	10
I.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
III.	Indicateurs de performance.....	12
A.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
B.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
C.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
III.1.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	14
III.1.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
III.1.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
D.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	16
IV.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
A.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	17
V.	Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires.....	18
VI.	Les chiffres clés de 2021.....	19
VII	Comparaison du service avec les autres services.....	21

I. Caractérisation technique du service

A. Présentation du territoire desservi

En application des articles L. 5711-1 à L. 5711-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat est devenu au 1er Janvier 2020 et conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/12/2019, un Syndicat Mixte fermé dénommé « SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU PAS DES BÊTES ».

Le service est géré au niveau intercommunal.

Le S.M.A.E.P du PAS DES BÊTES assure la production et la distribution d'eau potable de deux Collectivités Territoriales (8 Communes) :

- Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET en représentation – substitution des communes de BOISSEZON, LABRUGUIÈRE, LAGARRIGUE, NOAILHAC, PAYRIN-AUGMONTEL, PONT-DE-L'ARN et VALDURENQUE.
- 1 Commune adhérente à titre individuelle : Commune de VIVIERS – LÈS – MONTAGNES.



Les compétences liées au service sont les suivantes :

Compétences	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

B. Mode de gestion du service

Pour l'année 2021 :

- **Jusqu'au 30-11-2021** le service est exploité Le service de l'eau potable est actuellement géré par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public avec la société VÉOLIA du 1^{er} Novembre 2009 pour une durée de 12 ans, soit une échéance fixée au 30 Novembre 2021.
- **Depuis le 01-12-2021** le service de l'eau potable est actuellement géré par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public :

Nature du contrat	DSP
Entreprise titulaire	VÉOLIA
Date du début du contrat	01/12/2021
Durée	12 ans
Date de fin	30/11/2033
Avenants (nombre et détail)	-

C. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliés dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert environ 16 549 habitants au 31/12/2021 (16 513 au 31/12/2020).

D. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
Le Service Public d'Eau Potable dessert 8 295 abonnés au 31/12/2021 (8 294 au 31/12/2020).

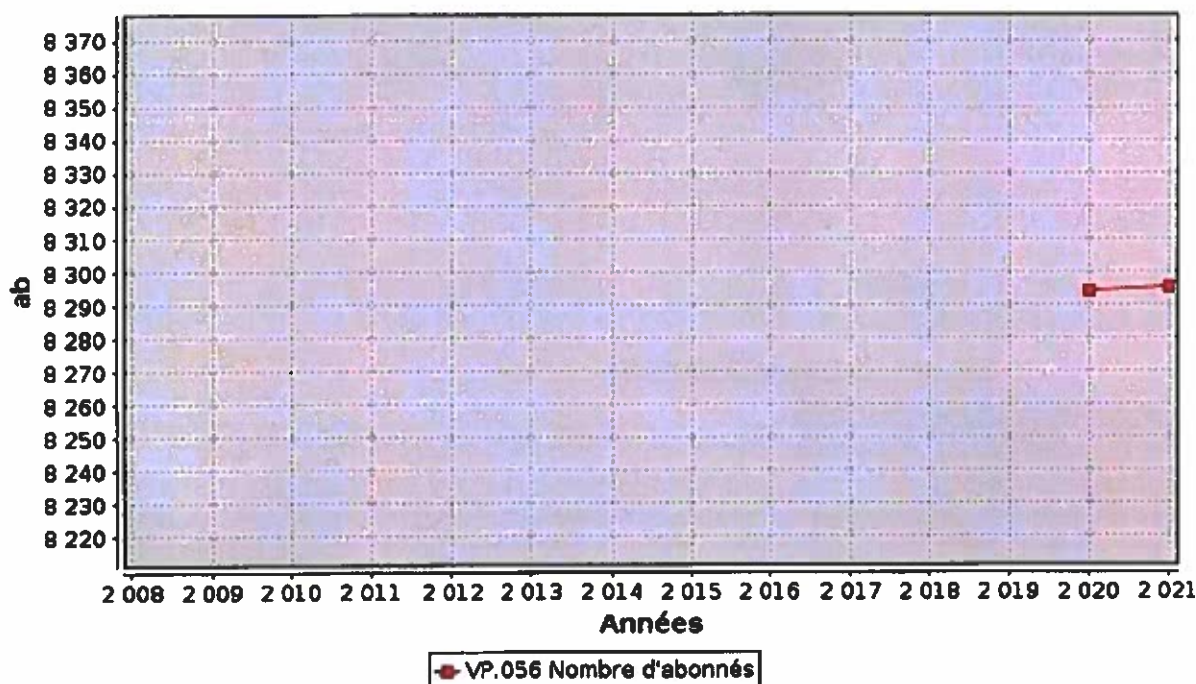
La répartition des abonnés par Commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Boissezon	254	253	0	253	-0,40
Labruguière	3231	3254	0	3254	0,70
Lagarigue	855	852	0	852	-0,40
Noailhac	471	460	0	460	-2,30
Payrin-Augmontel	1106	1102	0	1102	-0,40
Pont-de-Lam	1534	1533	0	1533	-0,10
Valdurenque	418	420	0	420	0,50
Viviers-lès-Montagnes	424	419	0	419	-1,20
Total	8 295	8 295	0	8 295	0%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,48 abonnés/km au 31/12/2021 (19,79 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,99 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 105,44 m³/abonné au 31/12/2021. (101,94 m³/abonné au 31/12/2020).



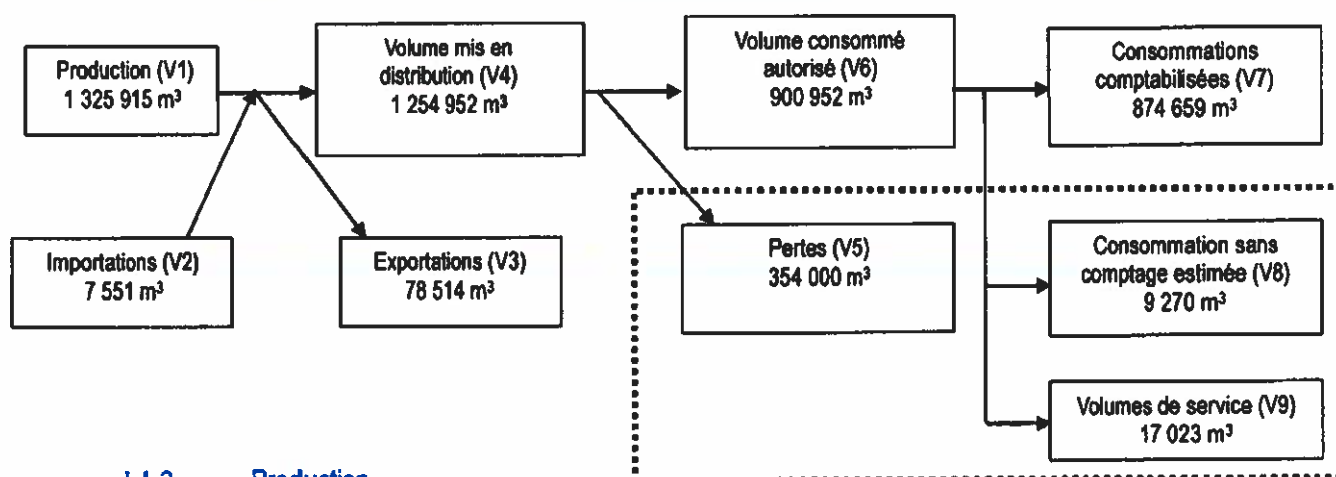
E. Eaux brutes

Le Service Public d'Eau Potable prélève 1 472 638 m³ pour l'exercice 2021 (1 581 305 pour l'exercice 2020).

Ressource implantation et	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
LA PEYRARQUE	Souterraine	2 m3/j	356	446	25,3%
LABRO	Souterraine	7,50 m3/j	3 508	2 706	-22,9%
BARRAGE DU PAS DES BÊTES	Surface	7920 m3/j	1 577 441	1 469 486	-6,8%
Total			1 581 305	1 472 638	-6,9%

F. Eaux traitées

I.1.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



I.1.2. Production

Le service a 1 station de traitement :

- **L'Usine du Barrage du Pas des Bêtes**



traitée de 1 000 m³.

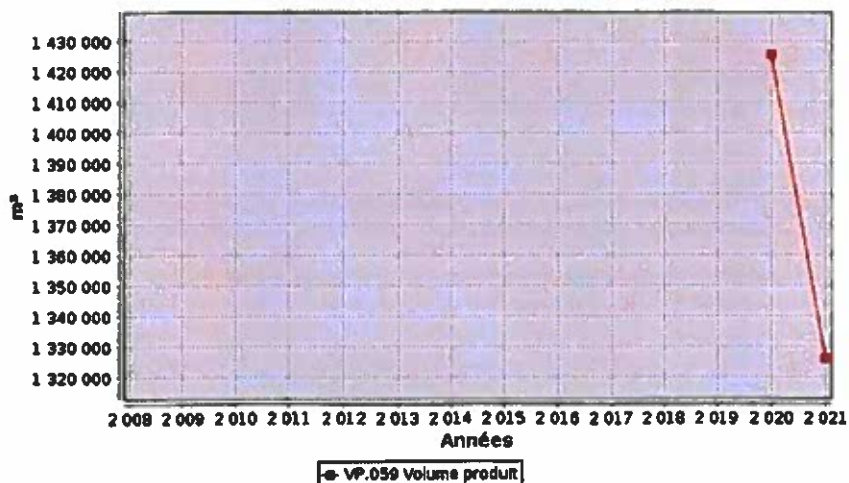
Cette ressource en eau est la ressource principale du SMAEP.

L'Usine de production du Pas des Bêtes permet le prélèvement et le traitement d'eaux issues du barrage du Pas des Bêtes. Cette usine qui prélève et traite de l'eau est en service depuis 2012. Elle présente une capacité de production de 7930 m³/j et une réserve d'eau



Usine de production d'eau potable du PAS DES BETES	
Capacité journalière de production	7 930 m3/jour
Réserves d'eau traitée	1 000 m3
Moyens de secours de l'usine	1 groupe électrogène
Type de filière	Filière de traitement complète avec affinage charbon actif en grain Traitement des boues : presse à vis

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
LA PEYRARQUE	358	446	25,3%	80
LABRO	3 508	2 706	-22,9%	80
BARRAGE DU PAS DES BETES	1 421 824	1 322 763	-7%	80
Total du volume produit (V1)	1 425 688	1 325 915	-7%	—



1.1.3. Achats d'eaux traitées

Des achats d'eau traitée sont existants :

- BOISSEZON : le village de LINAS (13 abonnés) est alimenté en eau via un achat d'eau auprès de la commune du RIALE
- NOAILHAC : les villages de FIALSUCH (23 abonnés) et MALACAM (51 abonnés) sont alimentés en eau via un achat d'eau auprès de la commune de SAINT SALVY DE LA BALME

Achat d'eau traitée	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	10 337	7 551	-26,9%	80

1.1.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

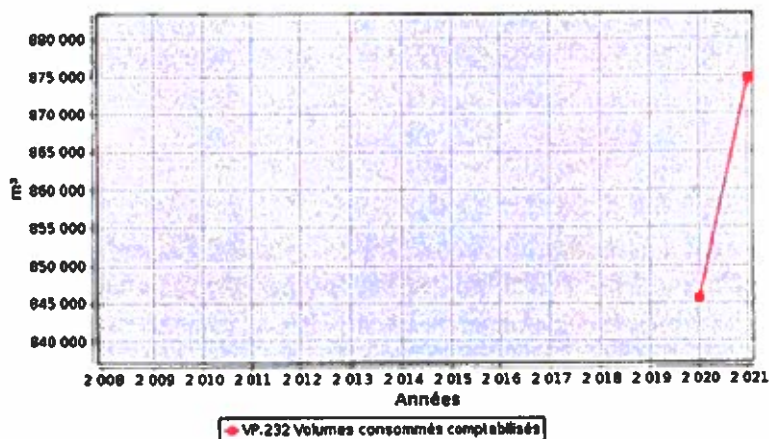
Des ventes d'eau en gros sont existantes :

Collectivité	Type d'échange	Observations	Echéance des conventions
Syndicat de Saix Navès	Vente	Point de vente d'eau : Mascarens	31 Décembre 2022 Reconduction tacite tous les 5 ans

Les volumes de ventes pour le SMAEP du PAS DES BÊTES sont les suivants :

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	845 511	874 659	3,5%
Total vendu aux abonnés (V1)	845 511	874 659	3,5%
Service de SIAEP de SAIX NAVES	95 958	78 514	-18,2%
Total vendu à d'autres services (V3)	95 958	78 514	-18,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.



I.1.5. Autres volumes

Les autres volumes liés au service sont les suivants :

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) (Poteaux incendies...)	7 002	9 270	32,4%
Volume de service (V9)* (Besoin du réseau...)	17 487	17 023	-2,6%

I.1.6. Volumes consommés autorisés

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volumes consommés autorisés (V6)	870 000	900 952	3,6%

G. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du Service Public d'Eau Potable est de 369 kilomètres au 31/12/2021 (419 au 31/12/2020).

II. Tarification de l'eau et recettes du service

H. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables du 01/01/2021 au 30/11/2021 et du 01/01/2022 au 31/12/2022 sont les suivants :

Tarifs		Du 01/01/2021 au 30/11/2021	Du 01/12/2021 au 30/12/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	22,01 €	22,01 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,7 €/m³	0,6 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	42,57 €	46 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,65 €/m³	0,8 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,092 €/m³	0,092 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m³	0,33 €/m³

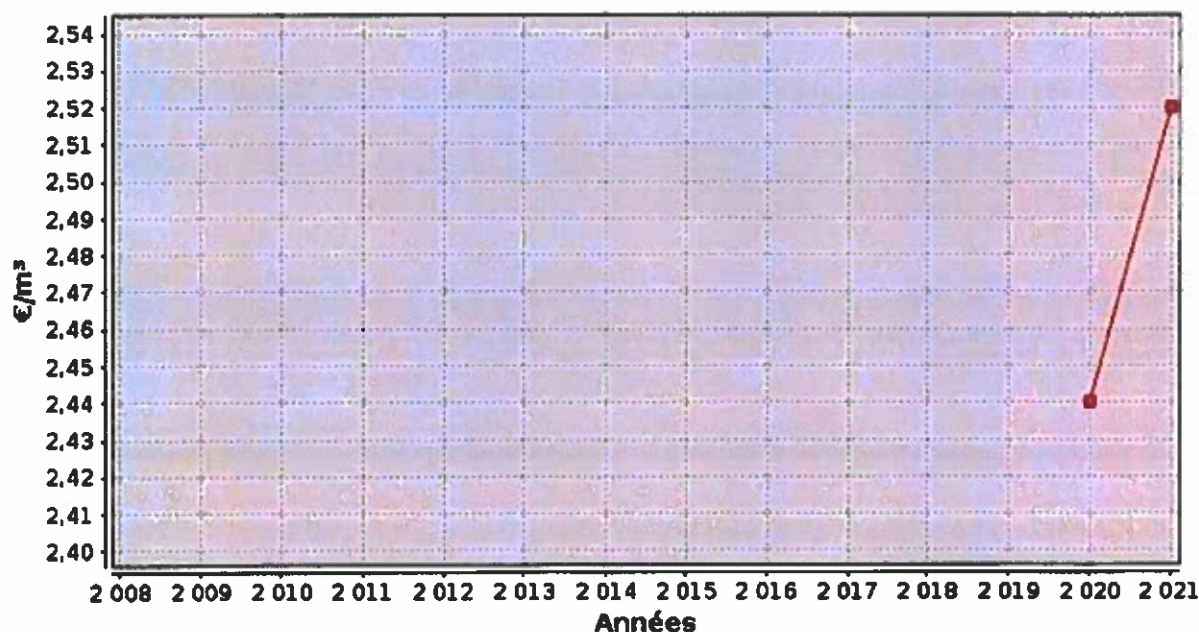
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les Communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les Communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de Délégation de Service Public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont disponible sur simple demande au SMAEP du PAS DES BÊTES.

I. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 au 30/11/2021 et du 01/01/2022 au 31/12/2022 sont les suivants : pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Du 01/01/2021 au 30/11/2021	Du 01/12/2021 au 30/12/2022	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	22,01	22,01	0%
Part proportionnelle	84,00	72,00	-14,3%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	106,01	94,01	-11,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,57	46,00	8,1%
Part proportionnelle	78,00	96,00	23,1%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	120,57	142,00	17,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,04	11,04	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	15,25	15,77	3,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	65,89	66,41	0,8%
Total	292,47	302,42	3,4%
Prix TTC au m³	2,44	2,52	3,3%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

III. Indicateurs de performance

A. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	61	1	56	1
Paramètres physico-chimiques	61	0	29	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	98,4%	98,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	96,6%

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 Décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés

que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (Indicateur P103.2B)	120	-	113

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

C. Indicateurs de performance du réseau

III.1.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

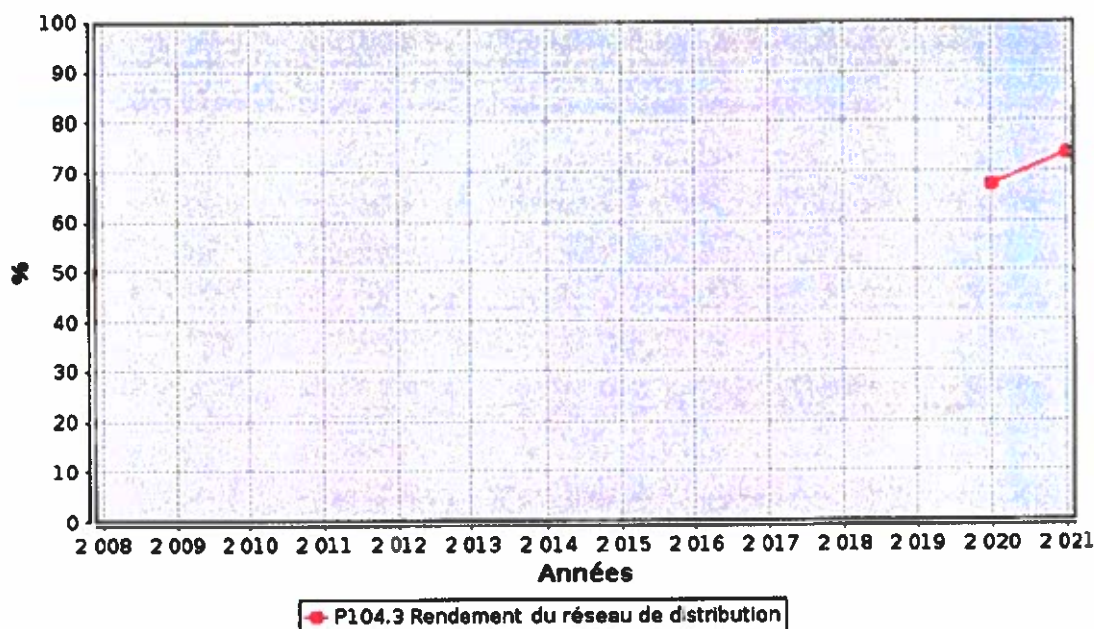
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_0 + V_2}{V_1 + V_2} \times 100$$

À titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_1}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	67,3 %	73,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,32	7,27



III.1.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

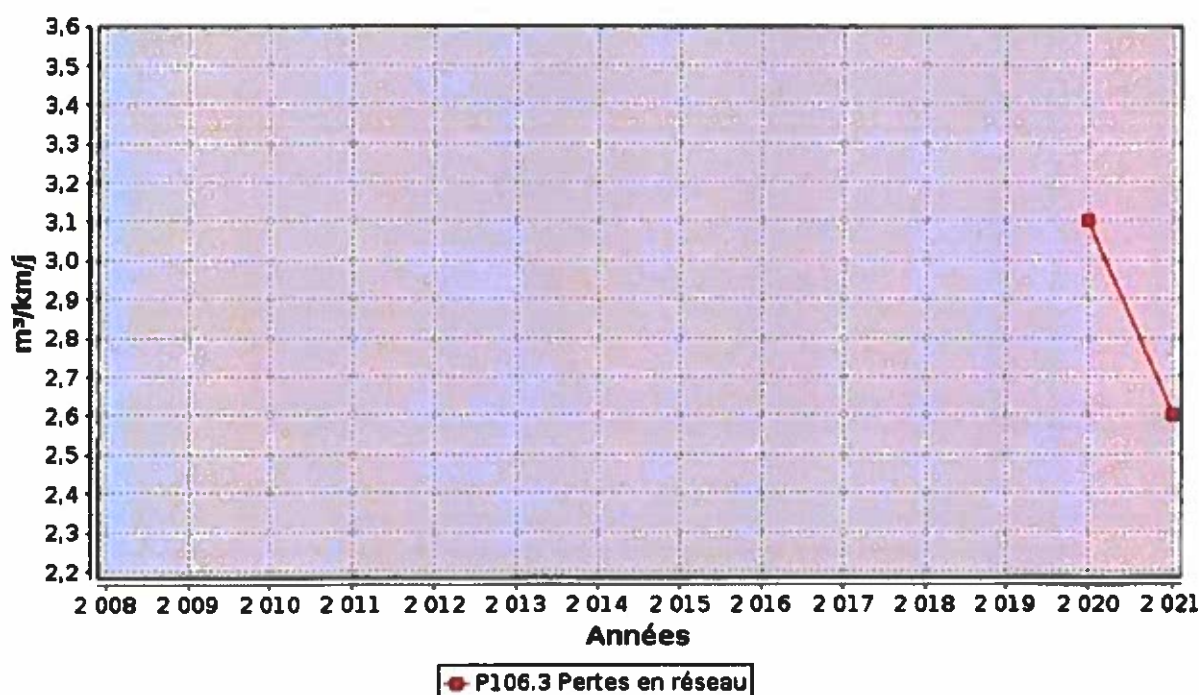
Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,8 m3/j/km (3,2 en 2020).

III.1.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,6 m3/j/km (3,1 en 2020).



D. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

IV. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

A. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, 349 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0004 €/m³ pour l'année 2021 (0,0006 €/m³ en 2020).

V. Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	16 613	16 549
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	2,44 €/m ³	2,44 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	98,2 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	96,6 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	94	95
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution (avec la formule réglementaire et contractuelle du nouveau contrat)	Délégataire	66,9 %	73,5 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	3,50 m ³ /jour/km	2,83 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	3,42 m ³ /jour/km	2,63 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,00 %	0,01 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	6	4
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	497	349
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	4,94 u/1000 abonnés	4,22 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,69 %	1,16 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	2,77 u/1000 abonnés	0,48 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

VI. Les chiffres clés de 2021

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	1 581 305 m³	1 472 638 m³
VP.059	Volume produit	Délégataire	1 425 688 m³	1 325 915 m³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	10 337 m³	7 551 m³
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	1 340 067 m³	1 254 952 m³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	17 487 m³	17 023 m³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	872 316 m³	900 952 m³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	145	109
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre d'installations de production	Délégataire	3	3
	Capacité totale de production	Délégataire	7 920 m³/j	7 920 m³/j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	28	28
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	8 706 m³	8 706 m³
	Longueur de réseau	Délégataire	419 km	414 km
VP n77	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	375 km	369 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 m	120 m
	Nombre de branchements	Délégataire	7 964	7 995
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	117	106
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	5	11
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	66	31
	Nombre de compteurs	Délégataire	8 707	8 802
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	494	305
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes	Délégataire	8	8
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	8 295	8 295
	- Abonnés domestiques	Délégataire	8 293	8 293
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	0	0
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	2	2
	Volume vendu	Délégataire	941 469 m³	681 634 m³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	845 511 m³	603 120 m³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	0 m³	0 m³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	95 958 m³	78 514 m³
	Consommation moyenne	Délégataire	133 l/hab/j	138 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	100 m³/abo/an	103 m³/abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	90 %	77 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Energie relevée consommée	Délégataire	497 713 kWh	494 559 kWh

VII Comparaison du service avec les autres services

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2021		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe (10 000 - 20 000 habitants)	Moyenne nationale
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,52	2,33 (24)	2,15 (1026 - 10%)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	j ouvrable	1	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	98,2	99,4 (24)	95,8 (1019 - 9%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	96,6	92,4 (24)	94,2 (1018 - 9%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	113	104 (24)	97 (1021 - 10%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	73,5	84,4 (24)	80,8 (928 - 9%)
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	2,8	2 (24)	1,9 (929 - 9%)
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	2,6	1,7 (24)	1,6 (928 - 9%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,05	0,52 (20)	1,54 (894 - 8%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	80,6 (24)	75,2 (933 - 9%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0004	0,0085 (24)	0,0064 (983 - 9%)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,22	2,11 (22)	2,61 (882 - 9%)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	98,9 (22)	99,1 (763 - 8%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	1,16	1,86 (20)	2,72 (813 - 8%)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,48	1,43 (23)	2,65 (777 - 8%)

Valeur du service :

Il s'agit de la valeur de l'indicateur pour votre service et pour l'exercice. Cette valeur est vide :

- Si l'indicateur n'est pas pertinent au regard des missions de votre service, si vous ne l'avez pas encore saisi sur le site Services, si la définition de l'indicateur a été modifiée entre les deux années.

Moyenne dans la classe :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé dans la classe de population dans laquelle se trouve votre service (déterminée à partir de votre indicateur Estimation du nombre d'habitants desservis pour l'année 2021). Entre parenthèses figure le nombre de valeurs de la classe ayant participé au calcul de cette moyenne.

Les valeurs moyennes dans la classe ne sont pas affichées si l'indicateur descriptif Estimation du nombre d'habitants desservis de votre service n'est pas renseigné pour l'année 2021, car la classe ne peut pas être déterminée.

Moyenne nationale :

Il s'agit de l'indicateur moyen calculé au plan national. Entre parenthèses figurent le nombre de valeurs ayant participé au calcul de cette moyenne ainsi que la proportion de services qui y a contribué (nombre de données effectivement utilisées pour le calcul/nombre de données utilisables).

Les valeurs moyennes dans la classe et valeurs moyennes nationales ne sont pas définitives : elles sont représentatives du nombre de données publiées sur le site Services, au moment de la production du présent tableau comparatif